



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

7^e séance de l'année 2023-2024 du conseil d'établissement de l'école Daigneau
13 juin 2024 à 18h00

La rencontre aura lieu à la ferme brassicole
Terre à boire située au
1375 rue Principale à St-Blaise-sur-Richelieu

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.
1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Questions du public

4. Suivi et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2024

5. Parole aux membres

6. Questions financières

- a) Régularisation du fonds à destination spéciale
- b) Activités parascolaires 24-25
- c) Volet financier du SDG (information)
- d) Règles de fonctionnement du SDG

7. Questions éducationnelle

- a) Organisation scolaire 24-25

8. Questions générales

- a) Assemblée générale de parents 2024

9. Levée de l'assemblée

Chantal Deslauriers
Directrice

Aline Touma
Présidente